

Commune : 33069
Bouscat (Le)

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGPI)

Accusé certifié exécutoire
Régistration par le greffe

F. CARTI
GEOMETRE EXPERT D.P.L.G

Esplanade Charles de Gaulle
33045 BORDEAUX CEDEX
05 33 89 56 29

Numéro d'ordre du document d'arpentage
Document vérifié et numéroté le
A
Par

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 17/05/2018..... par M Fabrice CARTI..... géomètre à Bordeaux.....
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A Bordeaux....., le

Section : AB
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 18/02/2002

Document dressé par
Fabrice CARTI.....
à BORDEAUX.....
Date 17/05/2018.....
Signature :


(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renouvelé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires doivent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de l'autorité expropriant).



